

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie@chartainvilliers.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°
16/ 2025**

OBJET :

**ATTRIBUTION
MARCHÉ DE
TRAVAUX-
TERRAIN
MULTISPORTS**

**Date de la
convocation
du Conseil
Municipal :**

24 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Danielle BENOIST et Janine CHEUL, et, Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, David CHOLLEY, Serge DROIT et Guy BOUAZIZ,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Cécile DE BEIR (pouvoir à Mme Lejeune) et Monsieur Thierry GARNIER (pouvoir à Mr Boutin)

Madame Danielle BENOIST a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants

Vue la délibération municipale 31-2023 du 07 Décembre 2023 approuvant les demandes de subventions pour la création d'un terrain multisports sur la commune de Chartainvilliers

Vue la délibération 32-2023 du 07 Décembre 2023 approuvant la convention avec Eure et Loir Ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre « espace public » pour la création d'un terrain multisports

Vue la délibération 34-2023 du 07 Décembre 2023 (annule et remplace la délibération 31-2023) approuvant les demandes de subventions pour la création d'un terrain multisports sur la commune de Chartainvilliers

Vue la délibération 03-2024 du 22 Février 2024 (annule et remplace la délibération 34-2023) approuvant les demandes de subventions pour la création d'un terrain multisports sur la commune de Chartainvilliers

Vue la notification d'attribution de subvention en date du 16 avril 2024 signée de Monsieur le Président du Conseil Départemental, accordant une subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement pour la création d'un terrain multisports pour un montant de 26.264€

Vue la décision en date du 1^{er} juillet 2024 signée par Madame la Préfète de la région Centre Val de Loire, déléguée territoriale de l'Agence Nationale du Sport accorde une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 26.000€ pour la création d'un terrain multisports

Vu l'arrêté en date du 10 Décembre 2024 signé par Monsieur le préfet attribuant une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 19.047€ pour la création d'un terrain multisports

Vue la notification d'accord en date du 30 Décembre 2024 émanant de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales accordant une subvention de 9.567€ pour la création d'un terrain multisports

Vue la consultation pour un marché en procédure adaptée ouverte publiée le 04 février 2025 sur le site marchés-sécurisés.fr et sur le site c-chartres-marches.fr ayant pour date limite de réponse le 03 mars 2025 à midi

Considérant le rapport de l'étude des offres présentée le 18 mars 2025 par Mme Tricard, chargée d'opération dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre déléguée par convention auprès d'Eure et Loir Ingénierie qui se résume comme tel :

Résumé analyses des offres marché de travaux

lot 1 : voirie : 6 offres reçues

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250403-16-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Certifié
exécutoire
Compte tenu de
sa
Réception en
Préfecture
Et de sa
publication

lot 2 : terrain multisports : 2 offres reçues

estimation maître d'œuvre

lot1 : 27.119€ HT

lot 2 : 56.355 HT

critères

60% qualités techniques

40% prix des prestations

notes attribuées -Lot 1

critère 1 qualités techniques (sur 60 points)

Pigeon TP	Colas	TPCI	Eurovia	Margueritat	TP28
60	59	52	55	56	44

critère 2 prix des prestations (sur 40 points)

34.90	40	34.58	37.19	23.95	38.35
	29.871,48 HT			49.893 HT	
	35.843,78 TTC			59.871,60 TTC	

résultats lot 1

94.39	99	86.58	92.19	79.95	82.35
-------	----	-------	-------	-------	-------

notes attribuées -Lot 2

critère 1 qualités techniques (sur 60 points)

SARL Gogy	Premier's France
60	26

critère 2 prix des prestations (sur 40 points)

24.17 points	40
60.000 HT	36.253 HT
72.000 TTC	43.503 TTC

résultats lot 2

84.17 points	66 points
--------------	-----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250403-16-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

RECAPITULATIF

Colas	29.871,48 HT	35.845,78 TTC
Sarl Gogy	60.000 HT	72.000 TTC
	89.871,48 HT	107.845,78 TTC

Pour rappel les demandes de subventions ont été établies sur une base de 89.029€ HT

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le Lot 1 (voirie) à la société Colas France- 11 Rue du 19 mars 1962 28630 Le Coudray pour un montant de 29.871€ HT soit 35.845,78€ TTC

DECIDE d'attribuer le Lot 2 (terrain multisports) à la SARL Gogy- 29 Avenue Louis de Broglie 95500 Le Thillay pour un montant de 60.000€ HT soit 72.000€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au marché de travaux correspondant ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

